Manuel
Pour les Visiteurs et Touristes
À Odsherred

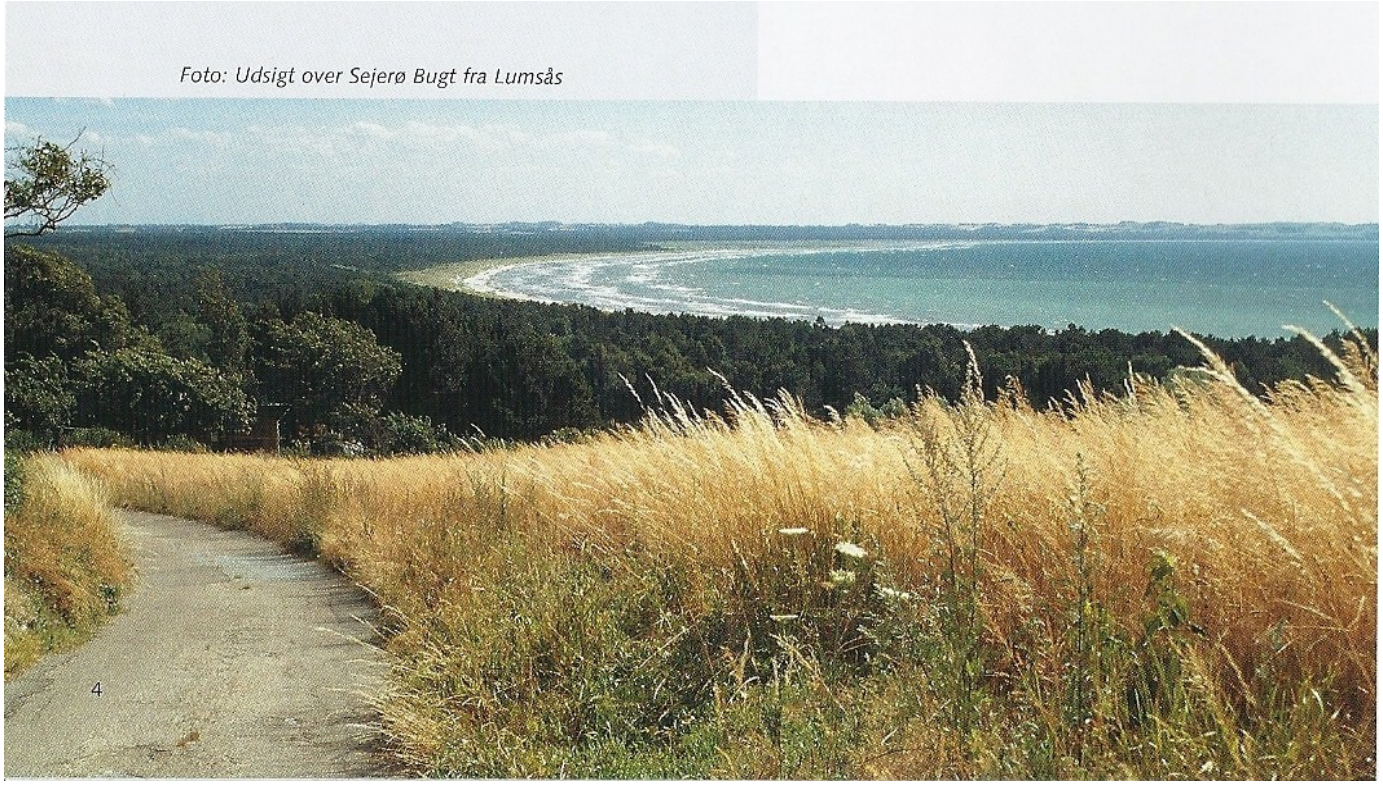

L'intention de ce petit manuel est de servir de guide à la conduite des visiteurs et touristes dans notre jolie région.

Nous espérons que vous le lirez en entier et accepterez aimablement nos demandes pour que la belle nature de Odsherred puisse être protégée, pour notre bénéfice commun, et le plaisir des visiteurs futurs.

Publié par SAGT 2010
Union des Associations de Propriétaires de Maisons de Campagne à Trundholm.

Passage dans les quartiers estivals avec maisons de campagne

Les règles générales qui regardent la circulation publique du Danemark sont aussi valables en ce qui concerne les routes asphaltées privées dans la campagne. Mais dans les quartiers de maisons de campagne on roule souvent sur des routes de graviers qui sont des routes privées communes. Ici il faut avoir des égards pour les autres visisteurs et rouler à 20 aux 30 kms au maximum. Dans les périodes de vancances il y a souvent beaucoup d'enfants qui jouents et qui peuvent subitement apparaitre devant une voiture. Les routes n'étant pas très larges, il n'est pas permis de parquer sur ces routes. Il faut la place pour des grandes voitures de vidanges, les voitures de premier secours, etc.

Les cyclistes en visite doivent faire attention à ne pas aller à bicyclette dans les dunes, car la faible végétation peut être détruite et on risque les sables mouvants.

Il faut respecter les lignes de démarcation invisibles

Les pluparts des terrains ne sont pas clôturés. Il y a donc acces libre d'un terrain à un autre. MAIS cela ne veut pas dire qu'il est permis de circuler librement sur les terrains des autres – ni les gens, ni les animaux.

Promenade avec le chien

Les chiens doivent être menés en laisse dans la période du 1er avril au 1er novembre – ceci s'applique aussi aux plages. C'est très mauvais pour le gibier si ceci n'est pas respecté. Si vous avez loué une maison sans clôtures, vous êtes prié de garder votre chien attaché pour éviter qu'il court . Ceci peut se faire avec une longue laisse, de même que le chien peut trouver une place au soleil ou à l'ombre.

Si vous promenez votre chien il faut se rappeler d'emporter des sacs à chien – aussi sur la plage. Le sac doit être amené à la maison et jeté dans le seau à ordures.

Règles pour l'équitation

Pour ceux qui s'intéressent à l'équitation il y a d'amples possibilités pour louer un cheval, mais il faut s'informer d'abord du district et des routes où l'équitation est permise, et obéir aux signes d'équitation interdit. En aucun cas il est permit d'aller à cheval dans les dunes, sur les plages ou zones de plage. Il est permis d'aller à cheval sur la plage sans végétation dans la période du 1er septembre au 31 mai et directement à la plage s'il il y a un acces légal à la plage.

Circulation sur la mer

Odsherred est entouré de mers à sur plusieures côtes. Cela signifie qu'il y a plusieurs propriétaires de bateaux et, peut-être aussi de planches et autres objets de sport nautique motorisés ou non, et que tout cela est à la disposition des locataires. Les locataires étrangers, eux aussi, emmenent parfois des scooters de mer etc.

Des règles publiques gouvernent la navigation de bateaux, scooters à moteur etc le long des plages.

L'Ordonnance de Police du district de Holbæk et des environs concerne, au paragraphe 17, passage 4, la navigation littorale dans la Baie de Sejerø, Kattegat et le Iseford ainsi que les bais et fjords adjacents.

À moins de 200 mètres de la côte il n'est pas permis de conduire des bateaux à moteur à une vitesse telle que les bateaux "planent" au dessus du niveau de la mer, c'est à-dire que la carcasse du bateau se lève au dessus du niveau de la mer.

La navigation de bateaux à moteur à moins de la distance de la côte susmentionnée doit se faire de telle manière que les baigneurs ne soient pas exposés à un danger, ne sont pas molestés ou inquiétés et, aussi, de manière que tout bruit inutile et inconvénient aux autres, soit évité. Dans cette zone, la navigation doit, autant que possible, se faire perpendiculairement à la côte.

À moins de cette distance de la côte, les bateaux doivent avoir comme navigateur une personne qui est considerée capable à conduire le bateau d'une manière sûre.

La navigation de planches à moteur ne doit pas se faire á moins de 200 mtrs de la côte et seulement dans les parties de la mer assignèes par le Conseil Municipal.

À moins de cette distance – 200 mtrs – de la côte, la navigation de planches à moteur doit se faire perpendiculairement à la côte et, d'une manière telle que les baigneurs et autres navigateurs ne soient pas exposés à un danger et ne soient pas molestés et, en évitant tout bruit inutile et inconvénient.

**Il est bon de se baigner par une belle journée d'été – mais -
la mer cache aussi des périls**

Le baigneur doit s'informer des dangers éventuels de la baignade. Il y a, peut-être, des "creux" dans le fond du sable causés par le courant qui peut entrainer le baigneur vers la pleine mer.

Faites attention! Ne nagez pas trop loin vers la pleine mer. Un courant fort peut vous tirer si loin que vous n'avez pas de forces de revenir à la nage. Au lieu, nagez le long de la côte et pas vers la pleine mer, et ne vous baignez jamais par le mauvaix temps. Ne vous baignez jamais seul, et assurez-vous que les enfants sont toujours surveillés par un adulte.

Eviter d'emmener en mer des joues, genre animaux gonflés. Ils se laissent souvent entraîner par le courant ou le vent et peuvent attirer le baigneur trop loin.

Ne vous baignez jamais en état d'ivrieté.

Il est permis de se baigner nu mais, respectez le sentiment de pudeur d'autres personnes. Les manifestations sexuelles ne sont pas permises.

Il y a quelques parts des pierres dans la mer. Dans ces endroits il est recommendé de porter des sandales de bain à cause des pierres coupantes. Dans d'autres endroits on trouve un poison venimeux, le "fjæsing". Si on est piqué par l'un d'eux il faut chercher un médecin.

Faites attention à ne pas être trop proche des filets de pêche. Si vôtre pied s'enchevêtre dans le filet vous risquez de vous noyer.

C'est agréable près de la cheminée

S'il est possible d'allumer un feu, il est important que vous preniez du bois sec. Ne pas prendre le bois des conifères, don't les braises jettent des étincelles.

Quand il faut vider les cendres de la cheminée, il faut faire attention à la possibilité que le charbon peut être encore ardent. Prenez toujours un seau en métal pour garder les cendres, et soyez absolument sûre que les cendres sont froides avant de les jeter. Ne jetez jamais les cendres dans les sacs à ordures ou dans des caisses en carton et n'employez jamais l'aspirateur pour nettoyer la cheminée.

Règlement concernant le les feux

Il est permis de faire un feu selon des règles déterminées, MAIS, dans les périodes de sécheresse il est absolument défendu d'allumer des feux.

On ne doit pas allumer de feux á une distance de moins de:

* 30 mètres de tous les batiments avec toitures en tuile

* 60 mètres des récoltes inflammables

*200 mètres des bâtiments avec toits de chaume

*200 mètres des meules et autres dépots en plein air de matériaux inflammables

*200 mètres des plantations de conifères, zones de bruyères et autres végétations inflammables.

Il est permis d'employer un grill mais, si vous emmenez à la plage un grill pour un seil usage, il ne faut pas l'allumer sur des endroits couverts d'herbe, et il faut l'éteindre complètement et le refroidir avant de le jeter aux ordures Si le grill pour un seul usage est employé sur le terrain de votre maison de campagne, il faut le placer sur un fond de pierres ou de carreaux.

Est-il permis de tirer un feu d'artifice?

Les feux d'artifice peuvent être tirés dans la période du 1er décembre au 5 janvier. Hors de cette période il faut demander la permission à la police. La distance aux matériaux inflammables/maisons/bruyère/pinèdes doit être d'au moins 100 mètres.

Faites attention à ce que les feux d'artifice ne soient complètement interdits par quelques associations de propriétaires de maisons de campagne.

Ceci doit, naturellement, être respecté.

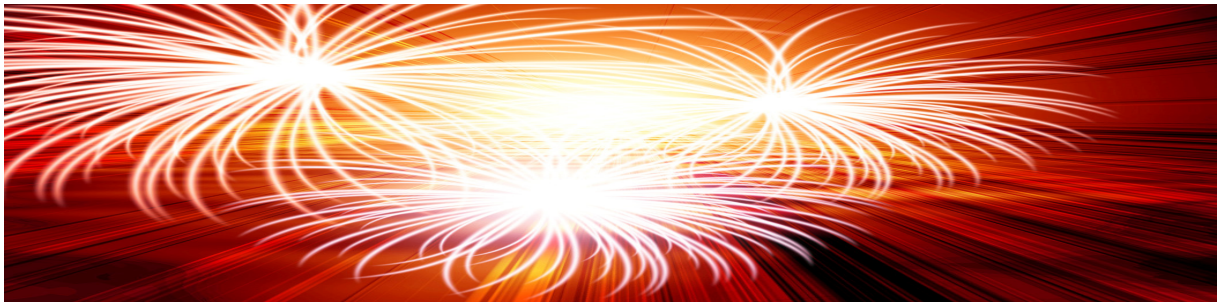

Il est défendu de fumer dans la période du 1er mars au 31 octobre dans les champs de bruyère, dans les dunes de sable, dans les fôrets, les pinèdes, les jeunes cultures d'arbres à feuilles et de conifères ainsi qu'à la proximité immédiate de ces cultures.

Dans les fôrets et les endroits exceptionellement exposés au danger on peut lire des signes indiquant qu'il est tout-à-fait défendu de fumer (Loi de la Protection de la Nature, chapitre 5, para 26, passage 2).

Les vidanges – les ordures

La boîte à ordures est vidée une fois par semaine dans les quartiers estivals dans les mois d'été. Il est important de mettre les ordures dans des sacs plastique fermés avant de les jeter dans la poubelle et de ne pas trop la remplir. S'il y a plus d'ordures que la poubelle peut contenir, on peut acheter de sacs en papier EXTRA autorisés au supermarché.

Les bouteilles et bocaux vides rincés, sans couvercle, peuvent être jetés dans les containeurs à bouteilles qui sont placés par-ci par-là dans les quartiers estivals.
Les journaux, revues hebdomadaires, papiers publicitaires, etc. peuvent être jetés dans les containeurs à papiers qui sont aussi placés dans les quartiers estivals.

Conduite bruyante

Une conduite bruyante n'est pas bienvenue dans les quartiers estivals. Evitez, donc, d'ammener le transistor sur la pelouse, dans les dunes, ou de jouer fort, avec les fenêtres ouvertes. Soyez modérés durant les fêtes de nuits – peut-être le voisin voudrait dormir.

S'il faut faucher l'herbe, choisisez un moment qui ne gène pas les autres visiteurs – évitez le matin et les heures des repas.